

Fiscalité des Associations

	Organismes non lucratifs				Organismes lucratifs
Bénéficiaire du revenu	Associations loi 1901/1908	Associations fondations	Sociétés mutualistes	Caisses de retraite	Sociétés, associations
Type de revenu	Comités d'entreprises	Congrégations reconnues ou autorisées	régies par le code de la mutualité	et de prévoyance	Associations interprofessionnelles de médecine du travail centre de gestion agréés
Bons de Caisse	Prélèvement à la source 10%	Prélèvement à la source 10%	Prélèvement à la source 10%	Prélèvement à la source 10%	IS 33 1/3%
Parts sociales Dividendes de SICAV	IS 15%	IS 15%	IS 15%	IS 10%	IS 33 1/3%
Certificat de dépôt négociable	IS 10%	IS 10%	IS 10%	IS 10%	IS 33 1/3%
Compte à terme	IS 10% (pour intérêts versés au dénouement), 24% (pour les intérêts versés semestriellement : CAT Fidélis)			IS 10%	IS 33 1/3%
Dépôt bancaire	IS 24%	IS 24%	IS 10%	IS 10%	IS 33 1/3%
FCP PV	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Régime particulier de l'article 209-OA du CGI
Livret A	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré	
Livrets Associations Plus et solidaire	IS 24%	IS 24%	IS 10%	IS 10%	IS 33 1/3%
Obligations émises après 1er jan.1987 : Revenus	IS 10%	IS 10%	IS 10%	IS 10%	IS 33 1/3%
<p>Attention : Depuis la loi de finances rectificative 2009, les associations ne bénéficient plus de la franchise de recouvrement de l'impôt sur les sociétés de 150€, ni de la décote de 300€ à compter des exercices clos le 31 décembre 2009</p> <p style="text-align: center;">Les Fondations RUP sont totalement exonérées quels que soient les placements</p>					